



VILLE DE NEUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF

354 51 30520

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Neuville demande des soumissions pour la **construction d'un pavillon d'accueil au Marais Léon-Provancher.**

Les compagnies intéressées à présenter une soumission pourront obtenir le devis pertinent à compter du 4 mai 2020 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

Les soumissions seront reçues jusqu'à **11 h le 26 mai 2020**, au bureau de la directrice générale et greffière, à l'hôtel de ville de Neuville, au 230, rue du Père-Rhéaume à Neuville, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions. Toutefois la méthode d'ouverture des soumissions sera sujette à changement selon le décret applicable du gouvernement du Québec.

La Ville de Neuville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Neuville ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière



Ville de Saint-Marc-des-Carières  
965, boulevard Bona-Dussault  
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0  
Tél. : 418 268-3862 Fax : 418 268-8776  
Courriel : [info@villestmarc.com](mailto:info@villestmarc.com)

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le jeudi 28 mai 2020, à 19 h 30, lors d'une séance extraordinaire à huis clos, le conseil municipal de la ville de Saint-Marc-des-Carières prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Nature et effet de la demande:

➤ **437, rue Julien (lot 6 332 077)**

Avant l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment principal résidentiel, la demande vise à autoriser une marge de recul avant de 7.5 mètres au lieu de 10.7 mètres conformément au règlement de zonage 312-00-2012, soit une dérogation de 3.2 mètres.

Lors de la séance du 11 mai 2020, le conseil a désigné cette demande de dérogation mineure comme prioritaire et a résolu que tout intéressé pouvait se faire entendre par le conseil concernant cette demande, suivant une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Cette consultation écrite se déroulera jusqu'au **jeudi 28 mai 2020, 16 h.**

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ces demandes de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0 ou encore par courriel à [urbadev@villestmarc.com](mailto:urbadev@villestmarc.com) et être reçus au plus tard le **jeudi 28 mai 2020, à 16 h.** Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande ci-haut mentionnée.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, le 12 mai 2020,

Elyse Lachance  
Directrice générale/greffière-trés.

3299130520



Province de Québec  
MRC de Portneuf  
Municipalité de  
Rivière-à-Pierre



## **APPEL D'OFFRES POUR LA RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE 2020 – RUE PRINCIPALE, RIVIÈRE-A-PIERRE**

La Municipalité de Rivière-à-Pierre requiert des soumissions pour un contrat de réhabilitation de la chaussée – Rue Principale.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus via le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-888-669-7326 ou en consultant le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les frais d'obtention des documents sont établis par le SEAO.

Une garantie de soumission au montant de 10 % (taxes incluses) du montant total de la soumission devra être remise avec la soumission. La soumission de même que la garantie de soumission devront être valables pour une période de 90 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Les soumissions doivent être présentées sur le formulaire de soumission prévu à cet effet, elles seront reçues dans des enveloppes cachetées portant la mention suivante : « **Soumission pour le projet de réhabilitation de la chaussée 2020 – Rue Principale, Rivière-à-Pierre** ». Le dépôt des soumissions devra se faire au bureau municipal, situé au 830, rue Principale, Rivière-à-Pierre (Québec) GOA 3A0 **avant 14h00 le jeudi 28 mai 2020** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Rivière-à-Pierre ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par résolution de son conseil.

**Donné à Rivière-à-Pierre, ce 8 mai 2020**

**Mme Mélanie Vézina, Directrice générale  
Municipalité de Rivière-à-Pierre**